

Union
Nationale

UNAF

DOSSIER DE PRESSE

de
l'Apiculture
Française





SOMMAIRE



Le Frelon asiatique *Vespa velutina*

- **Bref rappel** p 4
- **Etat des lieux** : la pression du frelon *Vespa velutina* en France p 5 – 6
- **Les demandes des apiculteurs** p 7
- **L'UNAF lance un appel aux élus** p 8

Union Nationale

UNAF

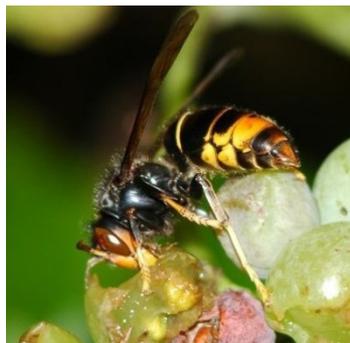
de l'Apiculture Française

DOSSIER DE PRESSE

**Frelon asiatique : toujours
aucune stratégie de lutte !**



Frelon asiatique (*Vespa velutina*) :



L'UNAF dresse un bilan amer de la politique française de lutte contre le frelon asiatique. Malgré les annonces encourageantes des Ministres, la lutte mise en place n'était pas à la hauteur des attentes de la profession¹ :

- Au lieu de classer le frelon en danger sanitaire de 1^{ère} catégorie comme initialement annoncé, le Ministre l'a classé en danger sanitaire de 2^{ème} catégorie. **Conséquence : la lutte n'est pas obligatoire et les moyens financiers quasi inexistant.**
- La note de service de mai 2013 définissant « les mesures de surveillance, de prévention et de lutttes permettant de limiter l'impact du frelon asiatique » a privé les apiculteurs des seuls moyens réellement efficaces pour freiner la progression du frelon. Le piégeage de printemps des reines fécondées a montré une réelle efficacité pour diminuer la pression du frelon sur les ruches, pourtant, ce moyen est écarté des moyens de lutte reconnus par l'administration. Le caractère non-obligatoire et non-systématique de la destruction des nids est également un facteur de la non-efficacité de ce plan de lutte. Par ailleurs, rien ne concerne le financement de la destruction des nids dans cette note.
- Enfin, la note de mai 2013 rappelait qu'à défaut d'autorisation, le dioxyde de soufre était interdit pour détruire les nids. Pourtant, la substance permet de détruire les nids situés à grande hauteur, à faible coût avec un faible impact sur l'environnement. Au surplus son application peut s'effectuer en toute sécurité grâce à l'utilisation de perches.

En 2013, l'UNAF dénonçait la mise en place de mesures de lutte inefficaces et questionnait la réelle volonté du Ministre de lutter contre le frelon asiatique.

En 2015, le constat est le même : il n'y a pas de réelle coordination de la lutte au niveau national ni de moyens débloqués pour assurer une lutte efficace.

Résultat : la lutte est menée de manière très inégale sur le terrain, en grande partie avec l'énergie et les fonds des apiculteurs, parfois avec le soutien de collectivités locales conscientes des dangers du frelon asiatique. Ce caractère hétéroclite conduit nécessairement à l'incapacité d'enrayer la progression du frelon asiatique sur le territoire français.

¹http://www.unaf-apiculture.info/presse/2013_presse_et_autre/2013_11_07_CP_UNAF_FrelonBilanUnAnAprèsSonClassement.pdf

I – ETAT DES LIEUX : la pression du frelon asiatique en France

Selon le Muséum National d'Histoire Naturelle, **le frelon est aujourd'hui présent dans 63 départements du sud, du centre et de l'ouest de la France, couvrant les trois quarts du territoire, ainsi qu'en Espagne, Italie, Portugal et Belgique.**

En fonction des régions, les apiculteurs plus ou moins préparés à la prédation du frelon asiatique, dressent des constats différents.

Dans les secteurs déjà bien colonisés du sud-ouest, les apiculteurs ont acquis, depuis déjà presque 10 ans, une expérience efficace de la lutte contre le frelon, et ils parviennent tant bien que mal à contenir le fléau, en organisant le piégeage de printemps et en détruisant les nids dès leur découverte :

- En **Dordogne**, de nombreux apiculteurs observent en 2014 une prédation relativement faible du frelon asiatique. Et pour cause, depuis plusieurs années, ils pratiquent le piégeage de printemps aux abords des ruchers et des nids détectés les années précédentes. Ce moyen de lutte, non reconnu par l'administration, fait ses preuves puisque dans les secteurs où le piégeage n'a pas été réalisé, de nombreux nids ont été découverts.
- En **Lot-et-Garonne**, le constat est à peu de choses près similaire. L'organisation du piégeage de printemps sur tout le territoire du département a permis aux apiculteurs de respirer : la présence du frelon durant l'été était faible, et cela se confirme en ce mois de septembre.
- En **Gironde**, les apiculteurs observent une recrudescence du frelon par rapport à 2013, où la longueur et la rudesse de l'hiver avait permis de freiner son développement. Mais lorsque le piégeage de printemps et la destruction des nids ont été correctement organisés, la pression du frelon reste acceptable.

Dans les régions faiblement colonisées jusqu'à 2013 comme dans **le Morbihan, les apiculteurs déplorent cette année une explosion des nids de frelon, avec une présence quasiment constante des frelons devant les ruches.**

A titre d'exemple, en 2013, la ville de Lorient n'avait eu à détruire que deux nids. En 2014, ce sont déjà plus de 20 nids qui ont été éliminés et ce n'est pas terminé ! A défaut de réponse administrative, les particuliers qui découvrent un nid sur leur terrain se tournent vers les seules structures préparées pour intervenir : les désinsectiseurs. Mais ces derniers pratiquent souvent des prix exorbitants allant jusqu'à 1700 euros pour la destruction d'un nid. De tels tarifs sont prohibitifs. Comment espérer enrayer la progression du frelon, sachant qu'un nid de frelon peut abriter plusieurs centaines de fondatrices en état de nidifier l'année suivante ? Dans ces régions, les apiculteurs tentent de s'organiser pour sauver les ruches, mais cela prend du temps.



Cette année encore, force est de constater que les apiculteurs sont laissés à leur propre sort face au frelon asiatique et que le dispositif de lutte mis en place n'a permis aucune amélioration de la situation sur le terrain. Au contraire, il a plombé un peu plus la situation des apiculteurs en ne reconnaissant pas le piégeage de printemps comme méthode de lutte.

Même les protocoles de piégeage aux abords des ruchers recommandés sur le site de l'ITSAP n'ont pas évolués alors que les résultats de ces trois dernières années montraient que les mesures préconisées n'étaient pas efficaces et que des adaptations étaient indispensables.

II – LES DEMANDES DES APICULTEURS



▪ 1 - Le classement du frelon asiatique en danger sanitaire de 1^{ère} catégorie :

Les dangers de 1^{ère} catégorie sont les dangers susceptibles de porter « une atteinte grave à la santé (...) des animaux à l'état sauvage ou domestique, ou de perturber gravement, par leurs effets directs ou indirects, l'économie d'une filière animale ou végétale, et qui requièrent dans l'intérêt général

que des mesures de prévention, de surveillance et de lutte soient rendues obligatoires par l'autorité administrative. »

Les problèmes posés par le frelon asiatique appellent nécessairement un classement en danger sanitaire de catégorie 1 puisque le front d'invasion progresse d'environ 100 km par an et qu'actuellement, les 3/4 du territoire métropolitain sont infestés par cet insecte nuisible. Dans la mesure où les abeilles constituent son repas de prédilection, il constitue un véritable fléau pour l'apiculture. La propagation du frelon asiatique porte sérieusement atteinte tant à la faune qu'à la flore puisque l'hyménoptère consomme massivement des abeilles qui assurent une part prépondérante de la pollinisation.

Compte tenu de ces éléments, le frelon asiatique doit être classé en danger sanitaire de catégorie 1, comme l'avait initialement annoncé les Ministres de l'agriculture et de l'environnement² et comme l'a une nouvelle fois annoncé le Ministre de l'Agriculture en décembre dernier devant les apiculteurs de la Sarthe.

▪ 2 - La reconnaissance du piégeage de printemps des reines fécondées comme mesure de lutte :

Pratiqué à proximité des nids de l'année précédente et à des périodes très précises, le piégeage de printemps des fondatrices montre chaque année une réelle efficacité pour diminuer la pression du frelon sur les ruches. Ce moyen est pourtant écarté des moyens de lutte reconnus par l'administration.

▪ 3 - Une autorisation pérenne de destruction des nids par le SO2 :

Les résultats d'une enquête menée par l'Institut Technique de l'Abeille montrent un niveau de satisfaction élevé des utilisateurs du SO2 du fait de son efficacité, de sa rapidité d'action, de son faible coût et de son faible impact sur l'environnement (à l'inverse des produits autorisés qui sont des pyréthrinoides puissants pouvant être très rémanents). Les apiculteurs demandent donc une homologation pérenne de la substance.

² <http://agriculture.gouv.fr/Stephane-Le-Foll-et-Delphine-Batho>

III - L'UNAF lance un appel aux élus

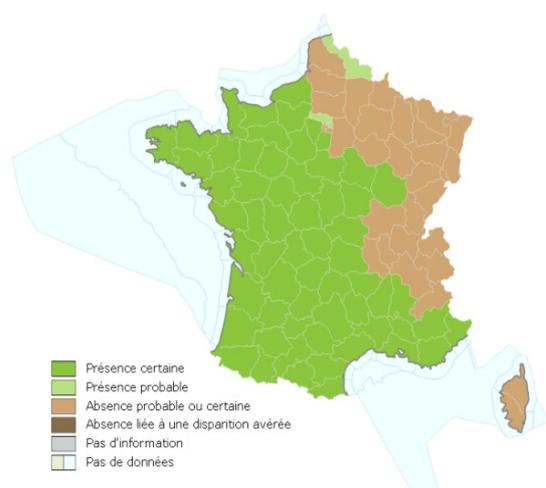


Devant le caractère totalement inadapté de l'action de l'Etat et la solitude des apiculteurs sur le terrain, l'UNAF appelle les collectivités locales à prendre la mesure du problème et à intervenir, tant pour l'apiculture que pour la biodiversité des territoires.

Plusieurs collectivités se sont déjà saisies de la question comme le Conseil général de Loire Atlantique – la Région Languedoc-Roussillon – le Conseil général du Morbihan :

- En apportant un soutien au financement de la destruction des nids
- En organisant les campagnes de piégeage à des périodes bien définies
- En informant la population sur les dégâts causés par le frelon et sur les méthodes de piégeage.

Pour l'UNAF « *La responsabilité de l'Etat est engagée car le Plan de lutte annoncé à grand renfort de communication n'a en aucun cas stoppé la progression de ce redoutable prédateur qui depuis son apparition dans le Sud-Ouest de la France en 2005, a envahi les trois quarts de la France et passé nos frontières* ».



L'UNAF rappelle que « *l'apiculture française est particulièrement touchée par cette espèce nuisible mais également les productions fruitières (fruits mûrs), la pollinisation ainsi que la population française (plusieurs personnes ont été victimes de piqûres ; certaines ayant entraîné un séjour à l'hôpital ou le décès du patient)* ».

Union Nationale

UNAF

de l'Apiculture Française

Relations Presse

Anne Henriot

06 07 03 17 56 - 04 99 61 29 90

anne.henriot@unaf-apiculture.info

UNAF

26, rue des Tournelles

75004 Paris

Tel. 01 48 87 47 15

Fax 01 48 87 76 44

www.unaf-apiculture.info

UNAF - L'abeille, sentinelle de l'environnement

SUPagro / INRA

2 place Pierre Viala

34060 Montpellier cedex

Tel. 04 99 61 21 78

Fax. 04 99 61 29 68

www.abeillesentinelles.net

